

**Membres en
exercice : 15**

Séance du 30 mai 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement
convoquée le 24 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Jean-Luc CRASSOUS*

Présents : 13

Votants: 15

Sont présents : Alain AMIDIEU, Julie BOSCH, Christian BRENGUES,
Jean-Luc CRASSOUS, André GAVALDA, Sylvie GENIEYS, Bernard
MARITAN, Sammy QUERALT, Claude REYNES, Maxime REYNES,
Christian SERIN, Emeline TAURIAC, Gilbert TOULOUSE

Représentés: Jacques ANTONIN par Jean-Luc CRASSOUS, Céline
POINDRON par Alain AMIDIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christian BRENGUES

Objet: DÉGÂTS CONDUITE EAU PAR UN ADMINISTRÉ - DE_2022_30

Monsieur le maire informe qu'un administré a causé des dégâts sur la conduite d'eau potable au lieu dit Le Mazet à plusieurs reprises. Il présente les principaux faits qui se sont déroulés le :

- 24 avril : effondrement de terrain suite à des travaux de pelle entraînant l'arrachage de la canalisation

- 13 mai : la fourche du tracteur a été plantée dans la canalisation.

Il précise que ces incidents entraînent une perte de plusieurs mètres cubes d'eau, l'intervention des agents techniques et la fourniture du matériel de réparation.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Charge monsieur le maire :

- d'évaluer les volumes d'eau perdus sur la base des volumes enregistrés en 2020, 2021 et 2022.

- de dresser, le bilan des heures passées par les prestataires et les employés municipaux, ainsi que le bilan des fournitures nécessaires aux réparations.

Décide de facturer au GAEC du MAZET l'ensemble des frais occasionnés (surconsommation d'eau, main d'œuvre et fournitures).



POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le maire
J-L. CRASSOUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 07 juin 2022
et publié ou notifié
le 07 juin 2022

RF
Sous-préfecture de Millau

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/06/2022
012-211200373-20220530-DE_2022_30-DE